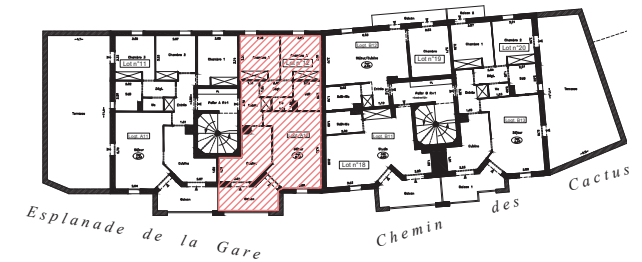




5 esplanade de la Gare - 13960 SAUSSET LES PINS

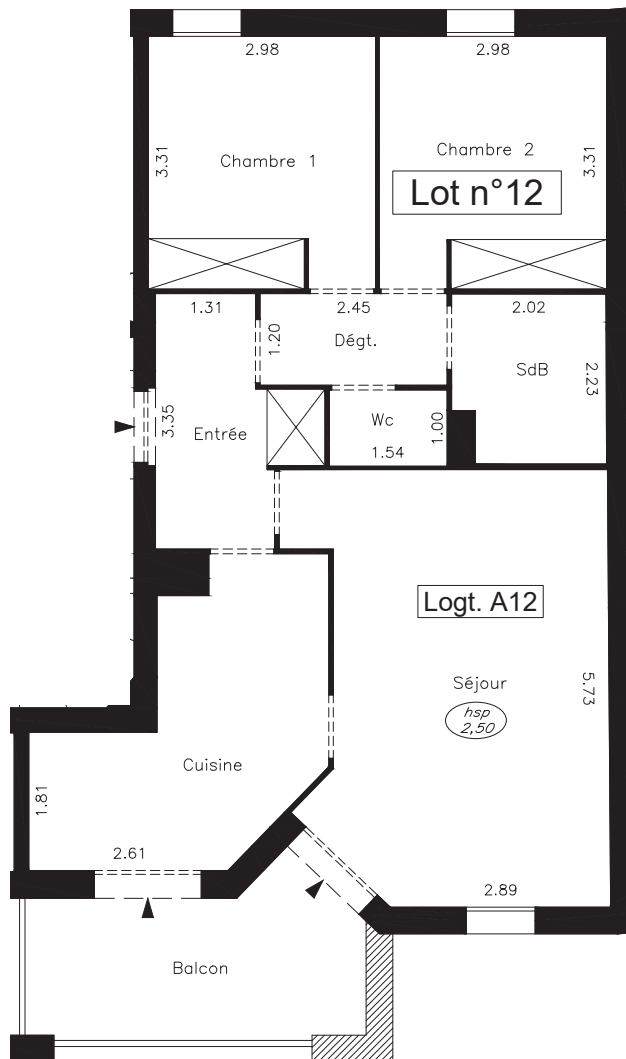
Escalier : A	Etage : 1
Lot de copropriété : 12	Type : 3P

PLAN DE LOCALISATION



ETAT DES SUPERFICIES

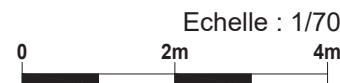
DESIGNATION	SUPERFICIE	
	Loi CARREZ	Autres
Entrée	5,56 m ²	-
Séjour	21,47 m ²	-
Cuisine	11,11 m ²	-
Wc	1,54 m ²	-
Dégagement	2,94 m ²	-
Chambre 1	9,81 m ²	-
Chambre 2	9,83 m ²	-
Salle de bains	4,29 m ²	-
Balcon	-	8,66 m ²
TOTAL	66,55 m²	8,66 m²



LEGENDE



Hsp : Hauteur sous plafond
 Dégt. : Dégagement
 SdB : Salle de bains (avec baignoire)
 SdE : Salle d'eau (avec douche)



DOSSIER : 64760	DATE : 05 mai 2022	PLAN NUMERO : V5	INDICE : V1
--------------------	-----------------------	------------------	-------------



AMEA SYNERGIE
 24, Quai Gallieni - 92150 SURESNES
 geometre.amea@exim.fr
 Tél : 01 41 44 85 60 - Fax : 01 42 04 72 98
 www.amea-synergie.fr

La Loi n°96-1107 du 18 décembre 1996 dite "Loi Carrez" et le Décret d'application n°97-532 du 29 mai 1997 sont entrés en application le 19 juin 1997. Ils font une obligation au vendeur de droits immobiliers de mentionner dans le texte de toute promesse ou compromis de vente, la superficie vendue. La surface énoncée à l'acte doit être comprise comme étant la superficie des planchers des locaux clos et couverts, après qu'aient été déduites les surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des parties des locaux dont la hauteur est inférieure à 1.80 m.